

## ABONNEMENT.

Un an. . . . . 30 fr.  
Six mois. . . . . 16  
Trois mois. . . . . 8

## Hors du Département.

Un an. . . . . 35 fr.  
Six mois. . . . . 18

## On s'abonne

Chez tous les Libraires.

# ECHO DE L'OUEST

## DIEU ET LA FRANCE.

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.  
Réclames, — . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

S'adresser, pour l'insertion des annonces, à M. Paul GODET, imprimeur, place du Marché-Noir.

## On s'abonne

Chez tous les Libraires.

J.-R. DENAIS,  
Rédacteur en chef.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ANNONCES ET ABONNEMENTS,  
Imprimerie Godet, place du Marché-Noir, Saumur.

## Bulletin politique.

## LA TRANSITION.

Le général Trochu a rencontré dans son discours une des paroles les plus vraies et les plus profondes qui aient été prononcées dans le cours de cette grande discussion. En répondant à ceux qui admettent le principe du service obligatoire, mais qui demandent qu'on y habitue la nation peu à peu, avec des transitions, il s'est écrié : « Ne voyez-vous pas que la transition est toute faite? Ne voyez-vous pas que la transition, c'est l'invasion? »

Jamais on n'a mieux résumé d'un mot toute une situation. Plus nos désastres sont terribles, plus la leçon est frappante, plus il est facile d'en tirer parti. Une longue suite de prospérités nous avait amollis ; ce coup de foudre a ranimé notre patriotisme, et nous a préparés à tous les sacrifices. Qui oserait dans un pareil moment marchander à son pays son sang et sa peine? Qui oserait se soustraire aux charges qui pèsent sur la France? Qui oserait alléguer des intérêts particuliers, des répugnances traditionnelles, quand il est clair pour tout le monde que la patrie est en danger?

Nous avons été vaincus, envahis, pillés, démembrés, notre vainqueur a gardé les clefs de notre maison ; l'invasion de la France a été pour lui une source de gloire et de richesses ; nous savons que son ambition est sans scrupules et son avidité sans bornes ; nous savons qu'il s'attend à recommencer et qu'il le désire. Nous avons en face de nous, près de nous, chez nous, un ennemi qui a signé la paix en déclarant qu'il ne la regardait que comme une trêve, qui, non content d'une si complète victoire, ne cesse de perfectionner son organisation militaire, qui se fait une théorie, un dogme, un article de foi de la supériorité de la race germanique sur la race latine. Cet ennemi est un peuple pauvre, fécond, forcé par la nature d'émigrer et de s'étendre, ce sont les fils et les dignes fils des Teutons d'autrefois, des Germains qui ont inondé l'Occident.

Le danger est clair, pressant, terrible ; nous avons été une première fois surpris sans préparation, pillés sans vergogne, écrasés sans merci ; nos ruines sont encore fumantes ; nos plaies saignent encore, et quand il s'agit de nous armer, de nous organiser, de faire à nos champs et à nos villes, à nos familles et à notre civilisation un formidable rempart de poitrines humaines, nous aurions besoin de transition!

On dit qu'il faut modifier nos mœurs, nous préparer, nous accoutumer. Que faut-il donc de plus pour modifier nos mœurs, que ce renversement subit de toute notre grandeur? Que faut-il de plus pour nous accoutumer, que la présence de l'ennemi

sur notre sol? Qui nous prêchera mieux l'union, l'obéissance, le sacrifice, le dévouement, que le souvenir encore si récent de nos humiliations, que le spectacle prolongé des soldats prussiens installés à notre foyer, manœuvrant dans nos campagnes et paraissant sur nos places publiques? Où donc la leçon des événements a-t-elle besoin d'être plus amplement commentée? Est-ce dans l'Est encore occupé? Est-ce à Paris, où l'on se souvient du siège et de tant de vains efforts pour sauver la patrie? Est-ce dans les départements du Centre, si longtemps parcourus et ravagés par l'ennemi? Ceux mêmes qui n'ont pas vu la fumée d'un camp prussien, ont vu revenir les blessés de nos batailles et les prisonniers de nos capitulations, et ils savent ce qu'il en coûte pour payer les frais d'une si grande défaite. Est-ce que cela ne suffit pas? Est-ce que cette prédication n'est pas assez entraînante, cette propagande assez irrésistible? Et quand donc la transition sera-t-elle faite, si elle ne l'est pas aujourd'hui? R. FRARY.

M. ANDRIEUX.

Voici, intégralement d'après le *Siccle*, le texte de la lettre par laquelle M. Andrieux a donné sa démission :

« Monsieur le garde des sceaux,

« Depuis le 10 septembre 1870, je suis procureur de la République à Lyon. Vous n'ignorez pas et mes concitoyens savent que j'ai fait mon devoir.

« Diffamé pendant six mois par un journal bonapartiste, j'ai cru que mon honneur et même la dignité de la magistrature étaient intéressés à ce que la justice se prononçât entre moi et l'auteur des calomnies dont j'étais l'objet.

« Je me suis soumis à une enquête publique, et le diffamateur n'a pu trouver un seul témoin dont la déposition ne me fût favorable ; sur toutes les questions, le jury a répondu par un verdict affirmatif.

« Durant les débats, j'ai été amené à donner aux jurés des explications personnelles. Je crois l'avoir fait avec beaucoup de modération et de convenance, cherchant à concilier avec la réserve que m'imposait mon caractère de magistrat, la sincérité que je devais à ceux dont j'avais fait mes juges.

« Mes adversaires politiques, qui sont ceux du gouvernement, ont dénaturé mes paroles et travesti ma pensée. Ce que j'ai dit vous le savez, monsieur le garde des sceaux ; je n'ai rien à en désavouer, rien à rejeter sur les hasards ou les entraînements de l'improvisation, contre lesquels je sais me défendre.

« Je crois être resté digne de servir dans les rangs de la magistrature le gouvernement de la République ; mais je ne veux pas être un prétexte aux attaques de ses adversaires, et je vous prie d'accepter ma démission.

« Je suis, etc.

« ANDRIEUX. »

## LA VRAIE RÉPUBLIQUE.

Le *Journal le Soir* donne une leçon fort sage aux sectaires intolérants dont le *Siccle*, le *Rappel*, etc. sont les coryphées.

« Quant aux républicains, dit-il, qui croient faire merveille en s'unissant aux

Loyola et Torquemada de l'irrégion, nous leur prédisons que leurs façons d'agir auront pour résultat de rendre odieuse la République, et d'en détacher définitivement une foule de braves gens qui ne demanderaient pas mieux que de s'accorder de cette forme de gouvernement. La République doit être l'ordre, la liberté, la tolérance à un degré inconnu aux gouvernements monarchiques. Si elle n'est pas tout cela, et si son seul mérite est de mettre en lumière, des hommes plus intolérants, plus mal élevés et moins libéraux que les partisans de la monarchie, son compte sera bientôt réglé, et la République de 1870 ira rejoindre le caveau de famille où dorment délaissées, mais non oubliées ; ses sœurs de 1848 et de 1793. »

MARSEILLE.

Après la cérémonie du pèlerinage à N.-D. de Belzunce, la foule apercevant le préfet, M. de Kératry et le général Espivent a poussé de longues acclamations, en se portant devant la préfecture. Le préfet a paru au balcon et a prononcé les paroles suivantes d'après l'*Agence Havas* :

« Je suis extrêmement touché du témoignage de sympathie que vous me donnez. En vous rendant une liberté qui vous avait été enlevée, je suis convaincu que j'ai servi les intérêts de tous, et mieux que je n'avais cru le faire.

« La plus précieuse des libertés est la liberté de conscience, celle de tous les cultes.

« Je vous supplie de vous retirer avec calme, car il ne faut pas que cette manifestation serve de prétexte à une émotion quelconque ce soir. »

## Nouvelles politiques.

Par décret du 6 juin, le Président de la République a nommé M. Diffre, avocat général près la cour d'appel de Bordeaux, procureur de la République, près le tribunal de première instance de Lyon.

On croit que notre nouveau ministre au Brésil sera M. Noël, ministre de la France à Buenos-Ayres, actuellement en congé à Paris.

Le *Rappel* annonce que M. de Freycinet, l'ex-député à la guerre sous Gambetta, va poser sa candidature dans la Gironde, au siège vacant par la mort de M. Richier. On avait également annoncé que M. Dréolle se présenterait aux électeurs.

Le *Journal des Assurances* évalue à 500,000,000 de francs les dommages causés par l'insurrection du 18 mars à Paris.

On a distribué le rapport de M. Max Richard concluant à la prise en considération de la proposition qui a pour but de modifier l'article 54 du règlement.

M. André et le général Guillemaul ont présenté à l'Assemblée, dans la séance du 8, un amendement tendant à fixer à 4 ans la durée du service actif.

L'*Agence Havas* dément les bruits relatifs à l'émission prochaine d'un emprunt.

## FORCES MILITAIRES DE L'EUROPE.

II<sup>e</sup> ARTICLE.

## LA PRUSSE (suite.)

## ÉCOLES DE GUERRE.

Les écoles de guerre dont nous venons de parler sont aussi au nombre de sept ; elles ont été fondées en 1869.

Ce sont les colonels qui y envoient, de leur propre autorité, les jeunes gens ayant au moins dix mois de service dans leurs régiments et s'étant montrés capables de devenir bons officiers.

Bien entendu, pour être envoyé dans ces écoles de guerre, il faut avoir subi le premier examen (*baccalauréat*), c'est-à-dire avoir fait ce que nous appelons ses humanités.

Au bout d'un an, on passe d'emblée l'examen d'officier devant une commission militaire, puis on retourne au régiment. Le colonel seul est prévenu du résultat des études, et s'il est favorable, on adresse à la commission supérieure d'examen de Berlin une demande pour obtenir le *certificat de capacité d'officier*.

## ACADÉMIE DE GUERRE.

Passons maintenant à l'*Académie de guerre*. On n'y peut être admis qu'étant officier, et ayant servi. Une autre condition assez remarquable de la réception est d'avoir fait preuve en plusieurs circonstances d'un caractère ferme.

On passe trois ans à l'académie de guerre, c'est une espèce d'université militaire. Une des choses qui nous ont frappé dans le règlement, c'est le temps qu'on consacre à l'étude des langues vivantes.

Six leçons de français par semaine.

Quatre leçons de russe.

C'est là un indice que nous engageons fortement la Russie à ne point négliger.

Pour nous c'est fini.

Une fois sorti de l'académie de guerre, on rentre dans son régiment, accompagné d'un rapport que le jeune officier ne connaît jamais.

Les chefs supérieurs les signalent alors au souverain et au chef d'état-major de l'armée, qui les fait généralement passer dans une arme autre que la leur, où ils servent dix mois, puis on choisit parmi eux ceux qui devront faire partie de l'état-major.

Les autres sont attachés à un emploi spécial, nommés professeurs dans une école militaire, employés au service topographique ou à quelque autre branche du service.

Ceux qui n'ont point montré à l'académie de rares qualités sont souvent maintenus dans leurs anciens régiments sans être désignés pour aucun emploi, car le séjour à l'école n'assure nullement un grade plus élevé que celui qu'on portait lors de l'entrée.

## OFFICIERS DE LA RÉSERVE.

Les officiers de la réserve sont recrutés et choisis parmi les officiers de l'armée qui demandent à quitter l'activité avant d'avoir terminé la septième année de service : parmi les *porte-épée fehnrich*, parmi les volontaires d'un an ou de trois ans, qui obtiennent en quittant les drapeaux la qualification d'*officiers de réserve*, et enfin parmi les hommes de la réserve qui obtiennent cette même qualification ou qui se distinguent devant l'ennemi.

Quant aux officiers de la landwehr, on les choisit dans les officiers de la réserve.

## ÉCOLES DE SOUS-OFFICIERS.

Il existe encore en Prusse des écoles de sous-officiers (*Unteroffizier-Schulen*). Elles sont au nombre de cinq : Postdam, Juliers, Biberach, Weissenfels et Eklingen ; les trois dernières sont construites depuis 1867 seulement.

En Prusse, ces écoles sont peu connues de la population et en général peu appréciées des officiers. Le nombre de candidats s'y présentant n'en est pas moins considérable, car, grâce à l'instruction assez complète qu'ils reçoivent, les sous-officiers sont assez recherchés après leur libération du service par les négociants allemands, et beaucoup des nouveaux arrivants au désespoir de leurs maîtres, quand on leur demande pourquoi ils ont choisi cet état : Pour avoir du pain plus tard.

La première condition pour entrer dans ces écoles est d'avoir une constitution et une santé robustes. Les jeunes gens y sont reçus de 14 à 19 ans, ils passent trois ans à l'école, et doivent ensuite fournir six années de service actif.

On leur enseigne là le métier pratique du soldat, et des officiers sont spécialement chargés de leur apprendre l'allemand, le style épistolaire, le calcul, l'écriture, la géographie et le dessin.

## LE MARÉCHAL VAILLANT.

Le maréchal Vaillant est mort vendredi à deux heures un quart. L'agonie avait commencé depuis la veille au soir.

Le maréchal se voyait mourir. Dans la journée du 2, il avait écarté ses meilleurs amis et n'avait même pas voulu garder auprès de lui ses aides-de-camp, les généraux Castelnau et Dourelaine.

A une personne amie qui lui parlait, il répondait : « Le maréchal Vaillant est mort. »

Né à Dijon le 6 décembre 1790, le maréchal avait atteint sa 82<sup>e</sup> année, après avoir parcouru une longue et brillante carrière militaire.

En 1809, il sortait de l'École polytechnique sous-lieutenant du génie.

Il était lieutenant de sapeurs du génie à Dantzig ; capitaine dans les cadres de la grande armée, il faisait la campagne de Russie où sa belle conduite en 1813 lui valut la croix de la Légion-d'Honneur.

En 1815, il était à Ligny, à Waterloo. L'expédition d'Alger, en 1830, mit de nouveau en relief ses talents militaires.

Il fut nommé lieutenant-colonel à la prise d'Alger. En 1832 il assiste au siège d'Anvers, en 1834 il retourne en Algérie où il se signale par de remarquables travaux militaires, on lui doit le système des blockaus.

En 1839, général de brigade, il rentre en France pour prendre le commandement de l'École polytechnique.

En 1840, sous les ordres du général Haxo, il prend part à la construction des fortifications de Paris.

En 1849, général de division, il dirigeait à Rome le génie et commandait les opérations du siège.

En 1851, il était élevé à la dignité de maréchal. Comme ministre de la guerre, il dirigea la campagne et l'armement de la guerre de Crimée et garda son portefeuille jusqu'en 1859.

Quand la guerre d'Italie éclata, Napoléon III le nomma major général de l'armée, et pour récompenser ses services militaires, le 23 novembre 1860, il le créa membre du conseil privé, ministre de la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts.

Maréchal de France, grand-croix de la Légion-d'Honneur, décoré de tous les ordres étrangers. Le maréchal Vaillant était encore membre de l'Académie des sciences, président du Bureau des longitudes, membre des sociétés d'Agriculture, d'Horticulture, d'Acclimatation.

Il adorait les sciences naturelles et les cultivait. Il soignait lui-même ses élèves : les plantes rares de son jardin, les collections de son cabinet de travail ; et accueillait favorablement chez lui quiconque se présentait au nom de ses études favorites.

Dans le service, sa bonhomie et sa franchise un peu brutale étaient proverbiales.

L'Événement de ce jour raconte à cet endroit une anecdote typique.

Il y a une dizaine d'années, M. Courmont, directeur des Beaux-Arts, fut forcé, un certain jour, de s'absenter de son bureau.

A peine était-il sorti, que le ministre le fait appeler.

On répond que M. Courmont n'est pas au ministère, mais qu'il va probablement rentrer.

Au bout d'une heure, nouvel appel de la part du maréchal.

Nouvelle réponse aussi peu satisfaisante que la première.

Une heure se passe encore : le ministre fait une troisième fois demander son directeur des Beaux-Arts... toujours absent.

Enfin, M. Courmont revient et s'empresse de se rendre dans le cabinet ministériel.

Le maréchal était furieux. Il reçoit son subordonné par une bordée d'invectives assez malsonnantes.

— Quand on ne peut pas remplir ses fonctions, ajoute-t-il, on f... sa démission !

— Eh bien, maréchal, répond M. Courmont, je vous f... ma démission, et bonjour !

Le ministre, dès le lendemain, fit supplier M. Courmont de revenir sur cette détermination, et d'oublier les paroles regrettables auxquelles il s'était laissé emporter. Mais M. Courmont resta inébranlable, ce dont le maréchal Vaillant fut très-affligé.

Au fond le maréchal était bon, et fort aimé et estimé de tous ceux qui l'approchaient.

Le maréchal a nommé le général Castelnau son exécuteur testamentaire et fait beaucoup de donations, notamment à sa ville natale et à la commune où il résidait en villégiature. Bien qu'il ait manifesté en mourant le désir d'être inhumé simplement et d'être transporté à Dijon, on croit que le gouvernement tiendra à lui faire des obsèques dignes de son rang, et qu'on lui rendra les honneurs funèbres dus aux maréchaux de France.

Un grand nombre de personnes et beaucoup d'officiers se font inscrire à l'hôtel de la rue de Varennes. (Courrier de France.)

## Nouvelles diverses.

Les nouveaux bâtiments de la Banque de France vont être livrés au public dans quelques jours.

Les caves où sont renfermés l'or et l'argent monnayé, les lingots et autres richesses pourront, en cas d'évènement, incendie ou autre, être inondées en moins d'un quart d'heure, au moyen de cinq ou six réservoirs complètement invisibles.

Une dépêche de Lyon, adressée à l'*Eclair* et datée du 6 juin annonce que la représentation de *Rabagas* a été tumultueuse. Au troisième acte la salle a dû être évacuée.

La procession de Marseille a eu lieu le 7 juin, avec un grand concours de population, sans le moindre incident.

M<sup>re</sup> Guibert, dit *Paris-Journal*, annonce l'intention de se rendre à Rome dans le courant de cet été.

Son séjour auprès du Saint-Père durerait un mois environ.

Il est question de confier la fabrication des timbres-poste à l'industrie privée.

Actuellement les timbres-poste sont fabriqués à la Monnaie, dans un atelier spécial, placé sous la surveillance d'agents supérieurs.

Le prix de revient du mille de timbres, qui était autrefois de douze francs, n'est plus aujourd'hui que de trois francs.

En chargeant du travail un industriel muni de l'outillage nécessaire, on pourrait encore réduire ce dernier chiffre et réaliser de ce chef, une économie sur le nombre des timbres-poste vendus chaque année qui varie entre 450 et 500 millions.

Le roi d'Araucanie a tous les aplombs, dit *Paris-Journal* :

Il paraît qu'il vient d'écrire à la reine d'Angleterre pour lui demander la main de sa fille cadette, la princesse Béatrix !!!

Le maître de Calino est condamné par la Faculté.

Ce pauvre garçon en est au désespoir et cherche à consoler le malade.

— Rassurez-vous, monsieur, vous ne mourrez pas ! Le médecin disait ce matin qu'il n'y avait plus d'huile dans la lampe : je viens d'en remettre !

M. Gambetta possède un nègre qui fait son désespoir.

Chaque fois que vient l'heure des repas, il entend cet Africain prononcer le nom abhorré de l'empereur.

Cela provient de ce que ce nègre, excellent serviteur, du reste, ne sait pas parler autrement que nègre, et chaque fois qu'il veut qu'on mette le couvert de son maître, il s'écrie :

— *Nappe au Léon !*

IL s'aperçut qu'ILS n'étaient plus là. ILS s'étaient évadés depuis une heure, pour aller manger dans une folle orgie cinq francs de gratification qu'IL leur avait prêtés la veille.

Alors IL se tourna vers sa table de nuit et lui dit :

— Tu es matière, mais je suis esprit. Je te commande de me répondre.

Mon premier pense, mon second aime à rire, mon troisième est attaché, et mon tout c'est moi.

La table de nuit, qui est en acajou, répondit d'une voix étouffée :

— Mon premier est *dé*, puisque dépense. Mon second est *moc*, puisque moquerie. Mon troisième est *rato*, puisque râtelier. Mon tout est *démocrate*.

A cette réponse, le bonnet de coton radieux rentra stupéfait sous ses couvertures.

Il ne s'est jamais douté que c'était Tragaldabas Vacquerie qui, rentré sans bruit à sa place habituelle, lui avait répondu. Depuis lors IL répète sentencieusement : « Ne touchez pas aux choses ! Les choses ont une âme ! » LE MASQUE DE FER.

## Nouvelles extérieures.

### ESPAGNE.

Toujours même obscurité dans les événements.

D'après l'*Agence Havas*, les nouvelles de la Navarre portent que les bandes qui existaient encore dans cette province sont cernées par les troupes du gouvernement.

Les autorités militaires françaises prennent des mesures pour la protection de la frontière dans le cas où les carlistes, parvenant à traverser le cercle qui les entoure, se réfugieraient en France.

La *Gazette officielle* annonce aussi qu'une bande dans la province de Badajoz a été battue, perdant quelques prisonniers.

D'un autre côté, le correspondant du *Courrier de France*, Pedro de la Torre, écrit à ce journal que les carlistes de la Biscaye ont obtenu quelques avantages, et qu'ils sont en assez grand nombre pour tenir en échec les troupes d'Amédée.

« La principale position occupée par les carlistes en Biscaye, dit-il, est à Orduna, leur nombre est d'environ 3,500. Ils sont commandés par un ancien officier nommé Aguirre, qui connaît fort bien la province et dont l'énergie est au-dessus de toute expression. On dit que ce chef a l'intention de se rendre en Navarre pour se concerter avec Carasa, et qu'il laissera pendant ce temps-là le commandement de ses troupes à un officier nommé Polo, avec ordre de ne rien entreprendre avant son retour. »

« En Navarre, Carasa espère réunir d'ici quelques jours 7 à 8,000 hommes, et manœuvrer de manière à se mettre en communication directe avec les carlistes des Aragon et de la Catalogne. »

« Pendant que Carasa exécute ce mouvement, d'autres chefs, comme Velasco, Garcia et Ibazaren, manœuvrent de manière à occuper les amédéistes. »

« Pourvu qu'on réfléchisse un peu, on ne peut qu'être étonné de voir que des bandes improvisées dans les provinces basques et la Navarre, n'ayant aucune connaissance militaire, sans armes, sans munitions et à peu près sans argent, aient pu tenir et tiennent encore en échec, non-seulement une armée importante et bien pourvue de tout ce qui est nécessaire, mais encore qu'elles aient pu forcer le général en chef de cette armée à les traiter en belligérants, et qu'elles aient pu mettre le gouvernement de Madrid dans la nécessité de dégarnir de troupes toutes les provinces pour les combattre. Cependant, tout ceci a été fait par les Basques et les Navarrais dans l'espace de six ou sept semaines. »

## ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 8 juin 1872.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

A deux heures et demie. M. Jules Grévy occupe le fauteuil présidentiel.

La tribune diplomatique et toutes les tribunes publiques sont remplies jusqu'aux combles.

L'enceinte législative se remplit elle-même peu à peu.

Dès l'heure réglementaire, M. Thiers, Président de la République, est à son banc de député.

La plus vive animation règne dans la salle, et c'est un bruit de conversations presque assourdissant.

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur le projet de loi de recrutement.

M. Thiers, Président de la République, monte à la tribune à trois heures moins dix minutes.

Le silence s'établit peu à peu.

M. Thiers, Président de la République française.

— Messieurs, j'avais voulu hier épargner à l'Assemblée la fatigue d'une longue séance, et je m'excuse d'avoir demandé la parole avant le vote. Mais le gouvernement aurait manqué à tous ses devoirs, si, dans une question semblable, il n'avait pas fait connaître ses sentiments. Si les pouvoirs publics avaient de trop graves dissentiments dans cette question, je ne dis pas que l'avenir de la France serait perdu, il ne peut pas l'être, mais il serait gravement compromis.

Nous sommes partis de points différents, mais, comme tous les bons citoyens, nous devons faire des sacrifices d'opinion dans ce qu'elles n'ont pas d'essentiel. (Très-bien !) La commission et le gouvernement se sont entendus dans une transaction. Cette transaction, c'est une longue durée de service que je viens soutenir franchement. (Très-bien !)

Je m'excuserai peu longuement, mais je m'excuserai quoi qu'en ait dit M. Raudot, je m'excuserai, moi, homme civil, de parler dans une question militaire. (On rit.)

Mais j'ai agi comme doivent agir les hommes d'Etat, j'ai dû m'occuper des deux plus grands ressorts de l'existence d'une nation : les finances et l'armée. (Très-bien !)

Voilà comment je me suis occupé de choses militaires.

M. Thiers rappelle comment il a agi en 1840.

La France et l'Europe nous écoutent. Nous parlons beaucoup de guerre ; la vérité est que nous voulons la paix, la paix la plus longue que nous puissions maintenir, je l'espère, ajoute M. Thiers, je le jure sur mon honneur, sur le vôtre et sur celui du pays. (Très-bien ! très-bien !)

M. le Président de la République entre ensuite dans le vif de la question. — Les systèmes ne sont pas en cause dans nos malheurs, mais les hommes. Au 18<sup>e</sup> siècle après Rosbach, on s'éprit de l'exercice à la prussienne, le grand Frédéric dut s'amuser beaucoup de nous ; car il savait bien que sa victoire était due à l'homme et nullement au système.

C'est ainsi que Napoléon I<sup>er</sup> eut aussi la victoire pour lui malgré le système prussien.

Non ! nous n'avons pas dû nos malheurs au manque d'instruction ni au manque de courage.

Il y eut d'autres causes, d'autres fautes pour nos malheurs.

Il s'était commis quatre grandes fautes, une faute politique et trois fautes militaires.

La faute politique, c'est d'avoir fait la guerre sans être prêts. M. Thiers avait fait remarquer dans la discussion du budget que nous n'avions même pas la paix armée.

On avait obtenu dans un conflit diplomatique un succès inespéré. La guerre semblait conjurée.

Le lendemain elle était déclarée. Louvois, le plus grand ministre de la guerre que nous ayons eu, n'aurait pu mettre l'armée en ligne dans huit jours. On n'était pas prêt. Nous avions bien 12,000 bouches à feu de siège et 9,000 bouches à feu de campagne ! Mais de ces 9,000 bouches à feu nous ne pouvions en disposer que de 4 à 5,000. Quant aux troupes, on ne pouvait en mettre en ligne que 250,000. On avait compté sur la loi de 1832, mais il fallait un mois et demi pour la mettre en pratique.

Les Prussiens avaient d'abord, non pas un million, non pas 900,000 hommes, mais 400,000 pour passer le Rhin ; mais ils étaient à Trèves. Ils ont un instant reculé ; mais bientôt ils ont vu que nous n'étions pas assez nombreux, et malgré notre résistance héroïque de Reischsoffen, des combats précédents et des combats qui suivirent, nous fumes débordés.

Pourquoi fumes-nous débordés ? Parce que nos places fortes n'étaient pas approvisionnées, n'avaient pas un système de défense réel. Metz lui-même, devant lequel devaient pivoter toutes nos opérations, n'avait pas de canons sur ses remparts.

Une seconde faute fut commise : c'est que nous n'avions pas pris de position défensive, et notre droite, que nous avions fait attendre pendant 20

journeur 50 lieues au-delà des Vosges, fut débordée entièrement, malgré ses prodiges de valeur. Car jamais il n'y eut de troupes plus courageuses et qui se soient battues avec plus de fermeté, de persévérante ardeur !

L'empereur fut consterné, et, au lieu de reprendre ou de donner à un général une autorité réelle, il ne sut pas prendre un parti dans la confusion où il se trouva, et nous arrivâmes aux derniers désastres.

M. le Président de la République explique ensuite que si nous ne nous sommes pas relevés, c'est que nous avons perdu nos cadres ; c'est la raison qui a empêché de rendre victorieux l'effort de 500,000 soldats qui se sont levés après la capitulation de Sedan et l'investissement de Metz.

Mais d'où viennent toutes les fautes ? De nos soldats, de nos généraux ? Nullement. D'un mauvais gouvernement. Ce qui a fait la force de la Prusse et de l'Allemagne autour d'elle, c'est que la Prusse a un gouvernement fort et ferme, un bon gouvernement !

Oui, il y avait à Berlin un grand gouvernement, il y avait un grand politique, il y avait un grand homme de guerre, un de ceux qu'on appelle les organisateurs de la victoire, et au-dessus de tous il y avait un roi ferme, un roi sage, habile, qui ne jalouxait la gloire d'aucun des généraux, mais qui était le lien entre tous, et qui a pu rendre ainsi à la Prusse presque le grand Frédéric. (Mouvement.)

C'est le gouvernement prussien qui a vaincu le gouvernement français, voilà la vérité. (Très-bien ! très-bien !)

M. Thiers vient ensuite appuyer le système de la longue durée du service actif. De cette manière, on aura avec huit contingents 800,000, 56,000 de moins pour les pertes, ce qui réduit le premier chiffre à 744,000 hommes.

Avec les troupes permanentes, gendarmes et volontaires, on aura 180,000 hommes et en résumé une armée de 861,000 hommes.

Avec 500,000 hommes toujours prêts, on peut faire face à tout, et les 364,000 hommes arriveront ensuite. On parle de la nation armée. De quelle nation parlez-vous ? Il n'y a de nation entièrement armée que chez les barbares. Les Romains n'ont été la nation armée qu'à l'origine de la République quand la nation romaine n'était guère que des hommes de proie qui se jetaient non-seulement sur le bétail mais qui enlevaient les épouses. (Rires d'assentiment.)

Plus tard, la nation romaine n'était pas toute armée et les armées se recrutaient parce qu'on a appelé plus tard la presse ; et avec les troupes guidées par les Romains, ceux-ci marchaient à la conquête du monde.

La nation prussienne n'est pas non plus toute armée ; comme armée permanente, elle n'a que 400,000 hommes.

M. Thiers relève ensuite ce que M. Raudot, ce que M. le général Trochu ont dit de l'armée territoriale et des armées régionales.

M. Raudot est un homme très-libéral, surtout quand il s'agit d'économie. Mais il est libéral d'avant 1789, comme La Chalotais aux Etats de Bretagne. Veut-on revenir au régime d'avant 1789 et aux provinces ? En débarrassant la révolution française de ces déplorables excès, est-ce que nous ne voulons pas conserver l'œuvre de civilisation de la révolution française ?

Le Président de la République déclare que tous les jours l'instruction, l'éducation militaire deviennent plus grandes. Maintenant dans tous les régiments on sait lire et écrire. Ce n'est plus la fièvre d'avancement qui nous dévore, disent les officiers, mais la fièvre de la réhabilitation, la fièvre de remonter au rang que l'armée française avait en Europe et qu'elle n'aura perdu que pour un jour.

Quant à l'obéissance passive, M. Thiers ne connaît pas deux sortes d'obéissances, mais l'obéissance légale. Avec le temps, on arrivera bientôt à refaire une armée permanente qui se remuera avec promptitude aussi bien que les Prussiens, et des corps d'armée répandus dans le pays y contribueront.

On ne doit pas oublier non plus que la nation allemande n'est pas la nation française. On dit qu'il faut former de bons sous-officiers. C'est dans le régiment qu'ils pourront se former en France. La France n'a pas une noblesse territoriale, maîtresse de la moitié des grades comme en Prusse. Nous voulons la liberté, et encore plus d'égalité.

Eh bien ! nous devons former nos sous-officiers avec le système égalitaire de notre propre nation.

Eh bien ! ce n'est pas à l'école qu'on obtient de bons officiers, mais au régiment lui-même, dans la vie des camps, où l'éducation militaire peut seule s'obtenir.

M. le Président de la République déclare que M. le ministre de la guerre lui fait l'honneur de le laisser

travailler avec lui. (On rit.) Oui ! ajoute M. Thiers, et c'est un hommage sincère que j'adresse à mon collègue. C'est un homme d'un savoir profond et d'un dévouement à toute épreuve pour l'énergique concours qu'il me prête dans la situation difficile où nous sommes.

M. le Président de la République fait ici plusieurs digressions pour prouver qu'à l'armée, comme partout dans la société, l'éducation est nécessaire pour arriver à un résultat, et l'éducation ne s'obtient qu'avec le temps. C'est ainsi que la religion est essentielle. C'est elle qui fait l'homme parfait. Mais en général l'homme est éducatible, est modifiable à l'infini.

L'animal a tout d'abord ce qu'il doit avoir pour se mouvoir dans sa vie. Le castor naît architecte. L'homme ne sait absolument rien en naissant ; il ignore tout ; et avec l'éducation l'homme devient un Newton, un Descartes, un Képler ; il s'élance dans les plus hautes sphères ; il parvient à découvrir la loi de l'univers et à dérober ses secrets au créateur.

Et ainsi que l'a dit si bien un génie sublime : En découvrant sa petitesse matérielle, il a découvert sa grandeur morale !

Est-il arrivé à cette science sublime tout d'un coup ? Nullement. Sous l'Equateur, l'homme est une sorte de monstre qui vit esclave d'un roi de Dahomey ; dans notre civilisation européenne, il arrive aux hauteurs les plus élevées du génie et de la morale. On nous dit quelquefois qu'en ne suivant pas les idées de certains hommes, nous sommes aveugles, ajoute M. Thiers. Je répondrai : Non.

C'est vous qui êtes des aveugles de ne pas voir que, dans toute œuvre humaine, il faut tenir compte de la nécessité du temps. L'œuvre morale elle-même n'est pas l'effet d'un jour. M. Thiers cite l'exemple d'une jeune fille qui quitte une famille riche et heureuse pour se consacrer à la religion et au soin des malades. Elle arrive peu à peu à mettre de côté toute répugnance, et à devenir la dévouée et sublime sœur de charité, qui suit non-seulement dans les hôpitaux, mais jusque sur les champs de bataille, le soldat pour le soigner jusque dans ses derniers moments.

Ainsi en est-il de l'honnête homme. L'honnête homme, dans la civilisation, se marie, et il travaille assidûment pour sa femme et pour ses enfants, et il soutient, en outre, l'être faible qui se présente à lui, en sachant même prendre sur ses besoins, sur ceux de sa femme et de ses enfants. Voilà la vie ordinaire. Quelle est la vie du soldat ? La société le prend dans ses campagnes et elle lui ordonne la vie si rude du soldat.

M. Thiers rappelle ce qu'est cette vie de dévouement et de sacrifice.

Eh bien ! cette vie-là ne s'apprend pas en un jour, elle demande du temps.

M. Thiers cite les exemples de Kléber et de Napoléon à cet égard, et de ce que l'un a fait en Afrique, l'autre à Austerlitz, à Wagram avec de vieux soldats et mêmes de jeunes soldats rudement instruits, élevés pendant au moins trois mois dans d'incessantes fatigues.

M. Thiers préférerait 6 et même 8 ans de durée dans le service militaire, plus encore si le budget le permettait.

M. le Président de la République s'est réuni à la commission pour montrer qu'il faut faire des concessions dans les choses qui ne sont pas essentielles et qu'il n'est pas un faiseur de coups d'Etat. (Approbation.)

Permettez-moi en finissant de vous donner un conseil, ajoute M. le Président de la République : Ce que l'on ne saurait nous contester, c'est que nous sommes le peuple le plus spirituel du monde ; mais ce que nous devons remarquer, c'est que les mots jouent chez nous un grand rôle. Avec les mots on nous conduit bien loin. Aujourd'hui le mot mis en avant, c'est : la nation armée ! Combien j'ai vu de malheurs produits par des mots !

Nous avons eu le mot de liberté, on ne saurait jamais se déshabituier de la chose, qui est une vérité, mais jusqu'où n'ont pas été les excès de la liberté ! Alors le mot : ordre reprend son prestige, et l'on mène la nation, vous le savez, jusqu'au coup d'Etat, jusqu'au dernier régime. (Très-bien !) On a eu sous la révolution le mot de fraternité et les scènes de septembre.

Dernièrement on avait eu un mot un peu plus nouveau ; le mot est celui de solidarité, je crois ; et vous savez ce qui est arrivé malheureusement à Paris même, et tout dernièrement. Eh bien ! il y a un mot qui est la cause de tous nos malheurs. On a parlé des nationalités. Qui oserait résister à ce mot ? Moi, vieux routinier. J'ai supplié un ministre de l'empereur de se défer de ce mot de nationalités.

Et vous savez jusqu'où nous avons été entraînés ?

A détruire d'abord l'équilibre européen, qui faisait le salut de tout le monde, qui faisait notre grandeur. (Très-bien !)

Messieurs, je vous en conjure : à votre tour, si vous ne voulez pas être les victimes des mots, ne soyez pas les dupes des mots. Et maintenant, permettez-moi de terminer par quelques lignes du maréchal Bugeaud.

M. le Président de la République termine en citant un passage des mémoires du maréchal Bugeaud, où il dit qu'il vaut mieux la qualité que la quantité dans les armées ; avec 60,000 hommes de troupes, il préférerait se trouver devant 100,000 ennemis plutôt qu'avec l'armée que fournirait ce que l'on appelle aujourd'hui la nation armée. Le Président de la République descend de la tribune au milieu des plus vifs applaudissements.

Après dix minutes, M. le général Trochu monte à la tribune.

Le général Trochu maintient la nécessité de réformer nos institutions militaires, nécessité qu'il affirmait déjà au lendemain de Sadowa. Mais l'empire repoussa cet avis avec colère. Eh bien ! ce que l'orateur disait à l'Empire tout-puissant, il veut le dire haut à la République accablée. Oui, il lui donnera le conseil de remettre l'épée au fourreau, de ne pas redouter la guerre, de croire à la paix et de baser sa politique sur cette confiance. (Mouvements divers. — Réclamations sur plusieurs bancs.)

L'orateur poursuit en signalant ce qui nous manque et ce qui fait l'avantage de la Prusse sur nous, savoir : la mobilisation foudroyante, la cohésion des corps régionaux, sans lesquelles la France demeurera toujours dans une condition relativement inférieure.

Il insiste aussi sur la nécessité de rendre loyale et rigoureuse l'application du service obligatoire. (Applaudissements à gauche.)

Il conclut en reprochant au Président de la République de n'avoir pas reculé devant une responsabilité redoutable en s'en tenant à une organisation dont l'insuffisance n'est que trop cruellement démontrée.

Clôture de la discussion.

M. le président Grévy. — Quatre amendements ont été déposés par le général Trochu, par M. Raudot, par M. Kelter et par M. de Castellane. Ils ont une disposition commune, la durée du service militaire à trois ans. Les autres dispositions diffèrent. La disposition commune est celle-ci :

« Tout Français qui n'est pas déclaré impropre à tout service militaire fait partie de l'armée active pendant trois ans.

Le scrutin a été demandé sur cet amendement.

Il est procédé à cette opération.

Voici le résultat du scrutin :

Votants,	690
Majorité absolue,	346
Pour l'adoption,	228
Contre,	462

L'Assemblée n'a pas adopté.

La séance est levée à cinq heures cinquante-cinq minutes.

## Chronique de l'Ouest

ET  
CHRONIQUE LOCALE

Dimanche matin, un jeune homme de 18 ans, qui se promenait sur le chemin de halage au-dessous du pont Cessart, a perdu l'équilibre et est tombé dans la Loire profonde en cet endroit de 3 mètres.

Il avait déjà disparu deux fois et le courant l'entraînait au large, lorsque le sieur Prêtre voyant le danger, s'est jeté à l'eau tout habillé et a été assez heureux de le ramener à terre. Le sieur Prêtre s'est déjà signalé en diverses circonstances par son sang-froid et son intrépidité.

UN VOLEUR INSOLENT.

Hier, dimanche, la femme R..., qui venait de toucher une somme de 800 fr. à la Caisse d'épargne de Beaufort, eut l'imprudence de mettre cette somme, qui était tout entière en billets, dans un panier. Le vent ne l'y laissa pas longtemps, et la pauvre femme put voir sa petite fortune s'élever par-dessus les toits. Le soir vint qu'elle n'avait pas encore retrouvé tout son argent.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

AVIS.

Sept des bourses créées par l'Etat à

l'Ecole supérieure du Commerce de Paris seront vacantes à la rentrée du mois d'octobre prochain.

Un concours pour ces sept bourses sera ouvert le 21 juillet à Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes et Lille.

Tout candidat qui désire se faire inscrire pour être admis à prendre part à ce concours, doit justifier qu'il est français ou naturalisé français, et qu'il a eu seize ans au moins et vingt ans au plus au premier janvier de l'année du concours.

Aucune dispense d'âge ne peut être accordée.

Les candidats devront se faire inscrire du 1<sup>er</sup> au 15 juillet au plus tard, à la Préfecture du département dans lequel habitent leurs parents et à la préfecture du département dans lequel ils désirent subir l'examen. Les pièces à produire pour l'inscription sont :

1<sup>o</sup> L'acte de naissance du candidat, revêtu des formalités prescrites par la loi.

2<sup>o</sup> Une déclaration d'un docteur en médecine constatant que le candidat a eu la petite vérole ou a été vacciné ;

3<sup>o</sup> Une déclaration écrite par laquelle le candidat fera choix d'une des villes désignées comme centre d'examen ;

4<sup>o</sup> Les renseignements détaillés, à l'appui de la demande de prendre part au concours, sur les moyens d'existence, le nombre d'enfants et les autres charges des parents, ainsi qu'un relevé du rôle des contributions.

Le programme détaillé des connaissances exigées des candidats pour subir les épreuves sera envoyé sur demande adressée au directeur de l'Ecole supérieure du commerce, 102, rue Amelot, à Paris.

## LA PRESSE

est actuellement journal du matin pour toutes les localités desservies par les courriers partant de Paris le matin ; — restant journal du soir pour toutes les localités que ne desservent pas ces courriers ou qu'ils desservent tardivement.

La Presse, organe d'une politique nouvelle, qui veut fonder le gouvernement sur la base de l'ordre, de la liberté et du progrès, reçoit les inspirations toujours si libérales et si patriotiques de M. le V<sup>o</sup> de la Guéronnière.

M. Michel Chevalier, l'illustre défenseur de la liberté commerciale, traitera les questions économiques et financières, aujourd'hui plus importantes que jamais.

Les autres parties du journal sont confiées à des écrivains de premier ordre.

Pour les articles non signés : V. CHALOPIN.

## Bulletin commercial et agricole.

BRISSAC, marché du 6 juin.

Froment, 1<sup>re</sup> qualité l'hectolitre (80 kil.), 24 75 ; 2<sup>e</sup> qté (77 kil. kil.), 24 25. — Seiglè, 13 ». — Orge, 10 ». — Avoine d'hiver, 7 25. — Avoine d'été, 7 ». — Haricots, 35 ». — Jaresse, 25 ». — Fèves, 16 ». — Vesceau, 25 ». — Noix, 16 ». — Pommes de terre, 7 ». — Graine de sainfoin, l'hect, 12 ». — Graine de luzerne, les 100 kil., 140 f. ». — Graine de trèfle, id., 160 f. ». — Lard, le kil., 1 70. — Beurre, le 1/2 kil., 1 05. — Œufs, la douzaine, « 75. — Chanvre, les 7 kilog., 7 50. — Lin, 6 25. — Pain ordin. 2<sup>e</sup> qté, les 6 kil. 2 30. — Bœuf, le kil. 1 50. — Veau, le kil. 1 60. — Mouton, le kil. 1 80.

CHATEAUNEUF, marché du 7 juin.

Froment, l'hect., 1<sup>re</sup> qualité, 25 75. — Seiglè, 15 ». — Orge, 9 ». — Avoine, 8 ». — Pommes de terre, 1 75. — Graine de luzerne, le quintal, 160 fr. de trèfle 160. — Chanvres, 16 50. — Lins, 17 ». — Foin, le quintal, 6 ». — Paille, id., 5 ». — Vins rouges, 65 fr. 230 litres. — Vins blancs, 60 fr. 230 litres. — Pain, 1<sup>re</sup> qualité, le kilo, 2 70. — Œufs, la douzaine, « 75. — Beurre, le 1/2 kil., 1 ».

VOILLAILLES ET GIBIER.

Marché de la Vallée du 5 juin.

Agneaux, 5 « à 32 ». — Canards barb., 1 65 à 5 « Canards gras, 6 50 à 8 ». — Crêtes en lots, 1 « à 4 50. — Dindes grasses, 8 « à 11 ». — Dindes comm., 5 « à 7 50. — Lapins domestiques, 1 « à 3 20. — Lapins de garenne, 1 50 à 2 50. — Oies comm., 3 « à 6 « Pigeons de volière, « 50 à 1 70. Pigeons bizets, « 42 à 2 50. — Pintades, 3 « à 7 20. — Poulets ordinaires, 1 35 à 4 50. — Poulets gras, 5 « à 6 ». — Poulets comm., 1 10 à 4 ». — Pièces non-classées, « 50 à 1 ».

**Marché de Saumur du 8 juin.**

Froment (l'h.) 77 k. 24 95	Graine tréfle 50	—
2 <sup>e</sup> qualité . . . 74 24 15	— luzerne 50	—
Seigle . . . . . 65 12	Foin (h. bar.) 780	65
Orge . . . . . 75 10 50	Luzerne — 790	57
Avoin. bar. 50 9	Paille — 780	50
Fèves . . . . . 75 12	Amandes . . . 50	—
Pois blancs . . . 80 31	— cassées 50	—
— rouges . . . . . 80 31	Cire jaune . . . 50	180
Graine de lin. 70	Chanvre tillé	—
Colza . . . . . 65	(52 k. 500) —	—
Chenevis . . . . . 50	Chanvre broyé	—
Huile de noix 50 k.	Blanc . . . . .	—
— chenevis 50	Demi-couleur . .	—
— de lin . . . . . 50	Brun . . . . .	—

**COURS DES VINS.**

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1870.	1 <sup>re</sup> qualité 160 à 190
Id.	2 <sup>e</sup> id. 80 à 95

Ordin., envir. de Saumur 1871.	1 <sup>re</sup> id.	55 à 60
Id.	1871.	2 <sup>e</sup> id. 46 à 52
Saint-Léger et environs 1871.	1 <sup>re</sup> id.	52 à 58
Id.	2 <sup>e</sup> id.	44 à 50
Le Puy-N.-D. et environs 1871.	1 <sup>re</sup> id.	46 à 50
Id.	2 <sup>e</sup> id.	42 à 45
La Vienne, 1871.		35 à 40

**ROUGES (2 hect. 20).**

Souzay et environs 1871.		75 à 85
Champigny, 1871.	1 <sup>re</sup> qualité	120 à 140
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Varrains, 1871.		75 à 90
Varrains, 1871.		» à »
Bourgueil, 1871.	1 <sup>re</sup> qualité	85 à 110
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Restigné 1871.		75 à 85
Chinon, 1871.	1 <sup>re</sup> id.	70 à 80
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »

**SÉVILLE. XÉRÈS. CADIX.**

Achat au comptant du coupon n° 9 de mai 1865 des obligations du chemin de Séville, Xérès, Cadix.  
Envoyer les coupons par lettres chargées; on reçoit les fonds par retour du courrier.  
Achat et vente de toutes valeurs au comptant. Ordres de Bourse au comptant et à terme. — Paiement immédiat du coupon de juillet de la rente italienne 5 0/0.  
Office du Comptant, 1, rue St-Georges, Paris.

**Les Frères Mahon**, médecins spéciaux des hop. de Paris, obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc.

Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à 5 heures. Dépôt à Angers, à la pharmacie Ménière, place du Piloni. (6)

LE  
**CHOCOLAT-MENIER**  
SE VEND PARTOUT  
ON ÉVITERA  
**LES CONTREFAÇONS**  
EN EXIGEANT  
le véritable nom.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 JUIN 1872.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.									
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.							
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> janv. 71.	55	60	»	»	05	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	910	»	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	395	»	7	50		
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	78	25	»	»	25	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	623	50	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	457	50	»	6	25	
4 % jouissance 22 septembre.	»	»	»	»	»	Crédit Mobilier . . . . .	430	»	7	50	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	521	25	21	25	»	
5 % Emprunt . . . . .	86	90	»	05	»	Crédit foncier d'Autriche . . . .	930	»	»	»	Société autrichienne, j. janv. . .	»	»	»	»	»	
Obligations du Trésor, t. payé.	»	»	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	435	»	»	2	50	<b>OBLIGATIONS.</b>					
Dép. de la Seine, emprunt 1857	210	»	»	1	»	Est, jouissance nov. . . . .	495	»	»	»	Orléans . . . . .					297	75
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	387	»	2	»	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	843	75	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée. . . .	295	»	»	»	»	
— 1865, 4 % . . . . .	460	»	5	»	»	Midi, jouissance juillet. . . . .	612	50	»	2	50	Est . . . . .	279	50	»	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	282	50	»	2	50	Nord, jouissance juillet. . . . .	991	25	»	2	50	Nord . . . . .	300	»	»	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	238	75	»	75	»	Orléans, jouissance octobre. . .	835	»	2	50	Ouest . . . . .	289	»	»	»	»	
— libéré . . . . .	259	»	»	25	»	Ouest, jouissance juillet, 65. .	505	»	»	»	Midi . . . . .	289	50	»	»	»	
Banque de France, j. juillet. . .	3740	»	25	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. juill. . . .	»	»	»	»	Deux-Charentes . . . . .	277	50	»	»	»	
Comptoir d'escompte, j. août.	675	»	»	»	»	Compagnie parisienne du Gaz. . .	600	»	»	»	Vendée . . . . .	260	»	»	»	»	
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	502	50	»	»	»	Société Immobilière, j. janv. . .	30	50	»	»							
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	445	»	»	»	5												

**GARE DE SAUMUR (Service d'été, 6 mai).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	omnibus.
9 — 02 — — — — —	omnibus.
1 — 33 — — — — —	soir, —
4 — 13 — — — — —	express.
7 — 27 — — — — —	omnibus.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — — — —	omnibus.
9 — 50 — — — — —	express.
12 — 38 — — — — —	omnibus.
4 — 44 — — — — —	soir, —
10 — 30 — — — — —	express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

**LA PRESSE RELIGIEUSE A BON MARCHÉ**

**LA FRANCE NOUVELLE**

JOURNAL QUOTIDIEN, RELIGIEUX, POLITIQUE, LITTÉRAIRE

**PRIX D'ABONNEMENT**

(franco) par la poste :

UN AN . . . . .	25 fr.
SIX MOIS . . . . .	12 50
TROIS MOIS . . . . .	6 50
UN MOIS . . . . .	2 30
Belgique, Suisse et Italie (franco), UN AN . . . . .	35

Publié avec l'adhésion et l'approbation de Mgr l'Archevêque de Toulouse, de NN. SS. les Evêques de Chartres, de Mende, de Rodez, de Pamiers, de Tarbes, de Tarentaise, de Saint-Claude, d'Angoulême, d'Aire, de Verdun, de Luçon et de Mgr de Ségur.

Rédacteur en chef : M. ADRIEN de RIANCEY, Rédacteur de l'Union.

Principaux collaborateurs : M. SIMON BOUBÉE, rédacteur de la Gazette de France; — M. l'abbé JUGEY, docteur en théologie; — M. GABRIEL DE LA LANDELLE; — M. EUG. DE MARGUERIE; — M. PAUL DE COUBERTIN; — M. GABRIEL de CHAULNES, rédacteur de l'Univers; — M. l'abbé LÉON MARET, missionnaire apostolique; — M. ALEXANDRE GLENARD, rédacteur de la France catholique de Lyon. — Secrétaire-général de la Rédaction : M. A. AZUR, rédacteur en chef de la France catholique.

Pour Dieu, pour la France, telle est notre devise; elle indique et résume notre programme. Depuis un siècle, l'abaissement de la foi a fait l'abaissement des âmes, et nous voyons en quel abîme peut tomber la nation qui devient indifférente à la vérité religieuse et morale. Pour revenir à elle-même, la France doit donc revenir à Dieu; elle a la bonne volonté de se relever, elle en doit avoir le courage. La littérature a eu, comme la politique, sa large part dans la cause de nos malheurs: en même temps que la politique devenait anti-nationale, la littérature devenait corruptrice. Favorisée, privilégiée même, par le pouvoir, la littérature malsaine se présentait sous la forme la plus perfide — hélas! la plus acceptée — la presse périodique amusante: elle se plaçait à la portée de toutes les intelligences comme de toutes les bourses, elle était de bas étage et se donnait à bas prix. Des grands centres elle rayonnait dans la province, dans les campagnes; elle séduisait ses imaginations et corrompait les esprits. Nier sa puissance, nier ses succès faciles, serait nier l'évidence. Nous voulons remonter ce courant dangereux; aux ravages déjà faits par la presse dissolvante, nous voulons opposer une presse honnête, accessible à tous les moyens, à toutes les intelligences, également intéressante, plus même, s'il est possible, — mais, sans contredit, plus instructive, plus généreuse, plus patriotique, plus FRANÇAISE enfin. Nous lutterons à armes courtoises, nous combattrons des tendances, nous n'entreprendrons ni attaques, ni polémiques.

Notre Oeuvre, toute de dévouement, a pris naissance sous les patronages les plus augustes, les plus autorisés. Des divers diocèses de France nous sont venues de bienveillantes approbations, de précieux encouragements que nous avons tenu à honneur de faire connaître. Pour moi, j'ai cru pouvoir accepter, malgré les exigences du labeur quotidien, la direction de la France nouvelle, parce que j'ai vu là une nouvelle occasion d'affirmer, une fois de plus, ma volonté de continuer les traditions de mon bien-aimé père, toutes de dévouement inébranlable à la cause du Saint-Siège, de l'Eglise et de la France. Des collaborateurs dont les noms sont connus et aimés veulent bien me prêter le concours assidu de leur zèle et de leur talent: avec moi ils essaieront de bien mériter de la Religion et de la Patrie. C'est au pays tout entier que s'adresse la France Nouvelle, c'est de Paris que nous enverrons à nos lecteurs tout ce que nous croirons pouvoir les intéresser. Malgré le format restreint que nous impose la modicité de notre prix, nous les tiendrons au courant des événements du monde religieux, politique et littéraire. Nous leur parlerons de l'Agriculture, du Commerce, des Finances, des Beaux-Arts. Des correspondances de l'Etranger nous seront régulièrement envoyées, principalement de Rome et d'Allemagne. Heureux si notre Oeuvre peut, pour sa modeste part, contribuer à la régénération si nécessaire en France des vrais principes de la Vérité, du Droit, de l'Honneur et de la Justice.

Le Rédacteur en chef, ADRIEN DE RIANCEY.

Pour s'abonner pour un an, six mois, trois mois, un mois, adresser la somme correspondante ainsi qu'elle est fixée ci-dessus (25 fr. — 12 fr. 50 — 6 fr. 50 — 2 fr. 50), en un mandat-poste à M. Antonio AZUR: Administrateur de la FRANCE NOUVELLE, 24, rue Taitebout, Paris.

Etude de M<sup>e</sup> GUERET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

Commune de La Breille.

**ADJUDICATION DE BAIL**

Qui aura lieu le dimanche 25 juin 1872, à midi, aux Loges, commune de La Breille, en la demeure du sieur Boucher, aubergiste, des biens ci-après, qui sont la propriété de la commune de La Breille:

- 1<sup>re</sup> Une maison avec ses dépendances, situées à l'Etang-des-Breilles, et treize hectares de terre et landes, dans le tenant, ci. . . . . 15h.
- 2<sup>e</sup> Et le commun, appelé Lande-des-Loges, contenant environ cent douze hectares, divisé en dix-neuf lots, ci. . . . . 112
- Total des contenance: cent vingt-cinq hectares, ci. . . . . 125

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> GUERET, notaire à Brain, dépositaire du cahier des charges. (317)

M. DEZE, relieur-papetier à Saumur, demande un apprenti.

Etude de M<sup>e</sup> DUFOUR, huissier à Saumur.

**A LOUER UNE MAISON**

Au Petit-Puy, ET LE

**CLOS DES PENTES**

La maison comprend: cave, écurie, hangar, four, grenier, autres dépendances et jardin.

Le clos des Pentes est d'une contenance de cinq hectares environ, en vigne et terres labourables.

Entrée en jouissance: Pour la maison, à la Saint-Jean 1872;

Et pour le clos des Pentes, au 1<sup>er</sup> novembre 1872.

S'adresser à M. LEHOUC-SÉVILLE, propriétaire à Saumur, ou audit M<sup>e</sup> DUFOUR. (304)

**FABRIQUE D'ENCRE**

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

**A LOUER**

Présentement,

APPARTEMENTS au 1<sup>er</sup>, avec cave et grenier.

S'adresser à M. GABORIT, négociant, rue Saint-Jean, ou à M. POISSON, négociant, rue de la Petite-Bilange. (225)

**ADMINISTRATION DES DOMAINES.**

**VENTE DE FOINS**

Le mardi 11 juin 1872, à une heure après midi, sur les lieux, M. le Receveur des Domaines vendra, par lots, les foins des prairies de l'Ecole de cavalerie.

- 1<sup>er</sup> Lot, contenant » hect. 90 ares.
- 2<sup>e</sup> Lot, — » 62 ares.
- 3<sup>e</sup> Lot, — » 35 ares.
- 4<sup>e</sup> Lot, — 1 » 15 ares.
- 5<sup>e</sup> Lot, — » 36 ares.

On paiera comptant, plus 5 0/0. Le Receveur des Domaines, ROBERT. (515)

On demande une apprentie pour les modes et la lingerie. S'adresser au bureau du Journal.

**ANGERS.**

**A CÉDER UNE BONNE MAISON DE LINGERIE, D'Articles pour Hommes et pour Enfants,**

Située dans le meilleur quartier de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

Un enfant de 13 ans, muni de bons certificats, demande une place dans une maison, ou à la campagne.

**COMPTOIR DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS**

(Société Anonyme)

TRAVAUX — INDUSTRIE — FINANCES

La Société a été fondée dans le but spécial de représenter sur la place de Paris les intérêts industriels et financiers des départements. Elle comprend 5 services, savoir:

1<sup>o</sup> Les Travaux — 2<sup>o</sup> L'Industrie — 3<sup>o</sup> Les Finances.

Une circulaire traitant de matières industrielles et financières est envoyée plusieurs fois par mois, et à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à M. le Directeur du Comptoir, au siège social, 28, rue Grange-Battière, à Paris. (307)

**Nouvelle Encre**

J. Gardot à Dijon. noire en écrivant, n'oxydant pas les plumes, n'épaississant pas. Nouvelle Encre violette noire copiant même un mois après l'écriture. chez tous les Papetiers.

**BENZINE J. GARDOT DIJON**

Pour enlever les taches de toutes les étoffes sans odeur et sans altérer les couleurs. LE FLACON 1<sup>er</sup> 25 c 2<sup>e</sup> 50